

Trente et unième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 10^e jour d'octobre 2000 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Madame et monsieur les commissaires : Monique Brière et Bernard Petit se joignent à la réunion à 19 h 35.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames et monsieur les commissaires : Nicole Devost, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.10.10
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.3 Protocole d'entente relatif aux débarcadères d'autobus des écoles Aux-Quatre-Vents et des Prés-Verts
- 08.5 Résolutions à rescinder
- 11.1 Assermentation des commissaires-parents
- 12.1 Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu : point de presse
- 12.2 Félicitations
- 12.3 Condoléances

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 11 septembre 2000 (document SG 00.10.10-04.1)
~~LES~~ Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance :
~~LES~~ Remerciements de la famille Parent suite au décès de madame Louise Bérubé Parent
- 04.3 Protocole d'entente relatif aux débarcadères d'autobus des écoles Aux-Quatre-Vents et des Prés-Verts
- 06.1 D.E.P. en conduite de camions
- 08.1 Démissions
- 08.2 Retraite progressive
- 08.3 Congés sans traitement
- 08.4 Nomination des responsables d'école
- 08.5 Résolutions à rescinder
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 30 août 2000 (document RF 2000.10.10-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 13 septembre 2000 (document RF 2000.10.10-09.2)
- 10.1 Transport scolaire : Résolution de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu (document RM 00.10.10-10.1)
- 10.2 Adjudication de contrats :
 - 10.2.1 Contrats de berlines
 - 10.2.2 Unité de pare-feu pour le Service des technologies de l'information (document RM 00.10.10-10.2.2)
11. Commissaires-parents
- 11.1 Assermentation des commissaires-parents
12. Autres sujets :
 - 12.1 Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu : point de presse
 - 12.2 Félicitations
 - 12.3 Condoléances
13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 SEPTEMBRE 2000 (Document SG 00.10.10-04.1)

HR 00.10.10
002

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

~~LES~~ **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 11 septembre 2000.

04.2 CORRESPONDANCE

- ~~LES~~ Remerciements de la famille de monsieur Jean-Pierre Parent suite au décès de sa mère, madame Louise Bérubé Parent.
- ~~LES~~ Monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse : report à la fin du mois de novembre, de la date du dépôt du plan consolidé de réussite des commissions scolaires.

04.3 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX DÉBARCADÈRES D'AUTOBUS DES ÉCOLES AUX-QUATRE-VENTS ET DES PRÉS-VERTS

Considérant la demande formulée par les directeurs d'établissement des écoles Aux-Quatre-Vents et des Prés-Verts;

Considérant que les débarcadères d'autobus doivent demeurer libres de toute circulation automobile;

Considérant que la Ville de Saint-Luc a adopté un règlement relatif à la circulation et au stationnement dans les zones désignées à titre de débarcadère des écoles Aux-Quatre-Vents et des Prés-Verts;

HR 00.10.10
003

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De donner à la Ville de Saint-Luc l'autorité requise pour l'application de l'article 29 du règlement 900, règlement relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la Ville de Saint-Luc qui stipule : « Sauf en cas de nécessité, nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier plus longtemps qu'il est nécessaire pour laisser monter ou descendre des passagers ou pour charger ou décharger la livraison de matériaux dans une zone de débarcadère. »

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer ledit protocole.

Adopté unanimement.

06.1 D.E.P. EN CONDUITE DE CAMIONS

Monsieur Fernand Croisetière informe les membres du Conseil des commissaires du projet de partenariat entre notre Commission scolaire et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, pour organiser et offrir en Montérégie des services de formation en conduite de camion (D.E.P. 5143), d'une durée de 615 heures. Différentes démarches sont actuellement en voie de réalisation : publicité, séances d'information aux candidats, sélection du site de formation ainsi que des modalités qui s'y rattachent. Le début de la formation est prévu pour le 16 janvier 2001. Un projet d'entente sera présenté sous peu au Conseil des commissaires.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.10.10
004

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Claude Benoît, directeur à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 3 octobre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
005

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Carmen Blais-Jacques, agente de bureau classe II, au Service des ressources financières, soit acceptée à compter du 12 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
006

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Monique Carrier, animatrice de pastorale aux écoles Dr-Alexis-Bouthillier et Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 30 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
007

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Raymond Deland, ouvrier d'entretien classe II, à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
008

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane Giguère, directrice à l'école du Petit Clocher, soit acceptée à compter du 1^{er} septembre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
009

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Madeleine Latour, enseignante à l'école Hamel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
010

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Pauline Lemieux-Bergeron , enseignante à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
011

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jean-Guy Leroux, concierge de nuit moins de 9275 m² à l'école Saint-Vincent, soit acceptée à compter du 12 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
012

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Renée Hanna-Nahas, enseignante à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
013

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Perron, enseignante à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
014

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Gervaise Plouffe, surveillante d'élèves à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 24 juin 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane Racine-Dutertre-Delmarcq, enseignante à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
016

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Roy, ouvrière d'entretien classe II, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 2 juin 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
017

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Solange St-Germain, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine, à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 24 juin 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Surprenant, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement

HR 00.10.10
019

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Manon Thibeault, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine, à l'école Napoléon-Bourassa, soit acceptée à compter du 24 juin 2000.

Adopté unanimement

08.2 RETRAITE PROGRESSIVE

HR 00.10.10
020

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Diane Paquette, technicienne en transport au Service des ressources matérielles, selon les modalités définies ci-après :

- ~~///~~ plan de cinq ans rétroactif du 20 mars 2000 au 31 décembre 2004;
- ~~///~~ pourcentage du traitement : 80 %;
- ~~///~~ congé : 20 % en journées consécutives à la fin de chacune des années du contrat.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.10.10
021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 août 2000 au 22 décembre 2000 inclusivement, soit accordé à madame Hélène Dextraze, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Sacré-Cœur (Iberville).

Adopté unanimement.

Considérant le motif « études »;

HR 00.10.10
022

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 août 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Marie-Josée Pelletier, éducatrice en service de garde à l'école Bruno Choquette.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « études »;

HR 00.10.10
023

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 août 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Geneviève Moquin, éducatrice en service de garde à l'école Bruno Choquette.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « éducation des enfants »

HR 00.10.10
024

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 11 septembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Chantal Beaudry, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine, à l'école Marie-Derome.

Adopté unanimement.

08.4 NOMINATION DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT

HR 00.10.10
025

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que soit acceptée la nomination des responsables d'établissement dont le nom apparaît sur la liste déposée en annexe et portant le numéro RH 00.10.10-08.4 et ce, pour l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

08.5 RÉSOLUTIONS À RESCINDER

HR 00.10.10
026

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

De rescinder la résolution HR 00.07.10-037, résolution qui engageait monsieur Richard Trudeau à titre de tuyauteur, à compter du 7 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
027

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De rescinder la résolution HR 00.09.11-035, résolution qui engageait madame Manon Mailloux pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 30 AOÛT 2000 (Document RF 2000.10.10-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 30 août 2000, pour un montant de 2 416 219,01 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur François Blais.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 13 SEPTEMBRE 2000 (Document RF 2000.10.10-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 13 septembre 2000, pour un montant de 2 902 568,51 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Andrée Bouchard.

10.1 TRANSPORT SCOLAIRE : RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU (Document RM 00.10.10-10.1)

HR 00.10.10
028

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accuser réception de la correspondance de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, qui transmet à la Commission scolaire des Hautes-Rivières sa résolution numéro 00-09-19307 (22), résolution qui demande le réajustement des distances pour le transport scolaire sur le chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu;

D'informer la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, du maintien de la politique du droit au transport présentement en vigueur;

D'informer la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, que la procédure relative à la gestion des places disponibles dans les autobus scolaires, s'appliquera aux élèves mentionnés dans la résolution numéro 00-09-19307 (22), le cas échéant.

Adopté unanimement.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.2.1 CONTRATS DE BERLINES (Document RM 00.10.10-10.2.1)

HR 00.10.10
029

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

D'octroyer aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats de transport spécial suivants, et ce pour l'année scolaire 2000-2001 :

/// Circuit # 440, Roger Deneault	18 369,00 \$ (taxes en sus)
/// Circuit # 502, René Vézina	7 755,80 \$ (taxes en sus)
/// Circuit # 542, Guy Robillard	14 679,50 \$ (taxes en sus)
/// Circuit # 913, Roger Deneault	13 231,96 \$ (taxes en sus)
/// Circuit # 914, Taxi Yogi	9 577,00 \$ (taxes en sus)

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats afférents.

Adopté unanimement.

10.2.2 UNITÉ DE PARE-FEU POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (Document RM 00.10.10-10.2.2)

HR 00.10.10
030

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Comtech Informatique, au montant de 24 977,68 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture et l'installation d'une unité pare-feu pour le Service des technologies de l'information.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

11.1 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

Suite à leur réélection à titre de commissaires-parents et en vertu de l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3), monsieur Cyrille Cliche et madame Lynda Tessier ont prêté serment, devant le directeur général, de remplir fidèlement les devoirs de leurs charges au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 FONDATION DE L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU : POINT DE PRESSE

Monsieur Pierre Buisson informe les membres du Conseil des commissaires qu'un point de presse aura lieu le 23 octobre 2000, à 18 h 00, à la salle du Conseil des commissaires. Monsieur Norbert Gagnon, directeur de la Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu, sera présent pour divulguer les grandes lignes de la collecte de fonds qui aura lieu à l'Halloween et souligner la participation des écoles.

12.2 FÉLICITATIONS

Les membres du Conseil des commissaires demandent que des félicitations soient adressées à monsieur Daniel Germain, président fondateur du « Club des petits déjeuners », pour sa nomination à titre de Personnalité de l'année, au concours organisé par le journal La Presse, dans la catégorie « COURAGE HUMANISME & ACCOMPLISSEMENT PERSONNEL ».

Les membres du Conseil des commissaires demandent que des félicitations et des remerciements soient adressés à messieurs et madame Mario Boutin, Lynda Champagne et Gilles Ménard, pour le travail accompli dans le cadre de la soirée des retraités, tenue le 5 octobre 2000.

12.3 CONDOLÉANCES

Madame Nicole Mongeon, présidente, demande que des condoléances soient adressées aux parents de Mathieu Paradis, décédé le 1^{er} octobre dernier.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

HR 00.10.10
031

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL